

Description du poste du membre de la table de vérification de l'identité de l'électeur

Le rôle de la table de vérification de l'identité de l'électeur est de vérifier l'identité d'un électeur dans le cas où ce dernier ne peut pas l'établir au moyen de l'une des pièces d'identité prévues par la loi.

La personne appelée à agir comme membre de la table de vérification de l'identité de l'électeur devra effectuer les tâches suivantes :

- Accueillir l'électeur à la table de vérification et vérifier son inscription sur la liste électorale
- Expliquer à l'électeur comment il peut attester de son identité
- Vérifier son identité conformément à la Loi
- Assermenter l'électeur ou la personne qui atteste son identité
- Remplir le registre de l'identité de l'électeur et l'attestation et remettre cette dernière à l'électeur
- Inviter l'électeur à se rendre vers le PRIMO qui le dirigera vers son bureau de vote
- Accomplir toute autre tâche que la présidente d'élection lui délègue
- Uniquement le jour du scrutin du 2 novembre 2025, les membres de la table de vérification de l'identité, sauf le président de la table, devront s'occuper du petit bureau de vote pour les électeurs en herbe, impliquant :
 - accueillir le jeune électeur
 - remettre le bulletin de vote à l'électeur en herbe
 - procéder au dépouillement des bulletins de vote
- Respecter les consignes de sécurité, de confidentialité et les directives de la présidente d'élection